



LES INSIGNES DE L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT

Que nous apprennent les archives du musée de la Légion d'honneur sur les insignes de l'ordre du Saint-Esprit ?

L'ordre du Saint-Esprit fondé par Henri III en 1578, la plus prestigieuse récompense de l'ancienne monarchie, comportait différents insignes qui étaient remis aux chevaliers quand ils étaient décorés : un collier porté les jours de cérémonies, une croix suspendue à un cordon bleu, une plaque cousue sur le costume ou métallique, un dizain en ivoire. Le musée de la Légion d'honneur conserve un fonds très important d'archives relatives à cet ordre de chevalerie qui provient des documents conservés, après la révolution de juillet 1830, par l'ancien huissier des ordres du Roi, le chevalier Tiolier. Cet ensemble a fait l'objet d'une présentation et d'un inventaire détaillé dans le bulletin n°5 de l'Association. A ce jour, le baron Pinoteau était le seul à avoir effectué des recherches approfondies dans ces archives et à en avoir publié les résultats dans deux ouvrages de référence (« Etat de l'ordre du Saint-Esprit en 1830 et, la survivance des ordres du Roi » ; « Etudes sur les ordres de chevalerie du Roi de France »). Sur le sujet des insignes qui nous intéresse ici, Hervé Pinoteau avait fait paraître en 1994 un article sur les colliers du Saint-Esprit dans le même bulletin. Depuis cette date, aucun chercheur n'avait entrepris de compléter les connaissances en ce domaine. Le cadre de cette étude vise à combler cette lacune et l'on verra que les archives du musée ont encore beaucoup à nous apprendre sur ces différents insignes.

Le fonds « Tiolier » se divise chronologiquement en trois sous-ensembles différents :

1/ La période antérieure à 1789 : il s'agit de documents épars qui sont constitués d'archives de l'ordre qui ont pu être sauvées des autodafés révolutionnaires du fait de l'action courageuse de l'huissier Caminade de Castres (registres O1803, O1806, O1804 et O1793). A l'instar de son collègue l'historiographe Blin de Sainmore qui préserva au péril de sa vie l'intégralité du trésor de l'ordre du Saint-Esprit (récupéré en 1827) que l'on peut admirer aujourd'hui au Louvre, l'huissier Caminade conserva des documents importants pour l'histoire de l'ordre. L'essentiel de ce qui fut soustrait à la destruction, se trouve regroupé à la Bibliothèque Nationale dans le fonds « Clairambault ». Y figurent en particulier les comptes de l'ordre de 1618 à 1786 (58 volumes). S'agissant des colliers ou des croix, les comptes sont d'une utilisation précieuse car ils contiennent énormément d'informations (via les paiements adressés aux fournisseurs). Les archives





du musée ne conservent qu'un seul compte, celui de 1784 (O 1834, carton 7), mais les enseignements que l'on peut en tirer peuvent être généralisés.

2/ L'épisode révolutionnaire et ses suites : les archives du musée, guères fournies, sont constituées essentiellement de correspondances relatives à la recherche et à la restitution des insignes de l'ordre (registre O1802 et carton 7).

3/ La Restauration : l'intérêt du fonds est considérable car il s'agit des véritables archives officielles de l'ordre qui ont été tenues ou récupérées par l'huissier Tiolier depuis sa prise de fonction le 30 avril 1816 jusqu'au mois de mai 1830 (registres O1807, O1808, O1809, O1805, carton de documents non classés et cartons 8 à 20). Y figurent les dossiers individuels des chevaliers avec les correspondances échangées, les listes officielles des chevaliers et officiers depuis 1814, les décrets de nominations et leurs ampliations, les registres de l'ordre avec copie de toutes les correspondances échangées (ce qui est fort utile quand un dossier de chevalier est lacunaire ou vide), enfin des comptes, inventaires, commandes et factures relatifs à la vie de l'ordre. Contrairement à l'ordre de la Légion d'honneur, on se trouve avec le Saint-Esprit dans le cas d'une administration et d'une institution de récompense nationale qui a pu conserver la quasi-totalité de ses archives. On verra plus loin que les manques sont assez limités et, sur notre sujet, ne portent que sur des commandes (et/ou factures) relatives aux années 1814 à 1819, 1827 et 1829. Les manques en question ont pu être reconstitués à partir d'autres éléments en notre possession.

Les décomptes des colliers ou des croix qui sont avancés dans le cadre de cet article n'ont pas la prétention d'être rigoureusement exacts. Ils sont le reflet de la consultation des archives mais permettent d'avancer des ordres de grandeur vraisemblables.

L'Ancien régime et la Révolution

La consultation du « Compte du trésorier particulier des ordres de Saint Michel et du Saint-Esprit, année 1784 » est riche d'enseignements :

- La comptabilité matière nous apprend que quatre colliers et quatre croix de l'ordre du Saint-Esprit ont été remis pour la réception faite par Sa Majesté, le 30 mai 1784, au duc de Liancourt, au duc de Clermont-Tonnerre, au comte d'Apchon et au bailli de Suffren. De même, deux croix ont été remises à M. de Calonne (nommé Grand Trésorier le 13 juin 1784) et une croix à M. Mélin, trésorier particulier (charge nouvelle créée par l'édit du 7 janvier 1784). Parallèlement à ces sorties, vingt-et-une croix de l'ordre, dont quatorze « vieilles » ont été fondues pour entrer en recettes dans le compte.





- En juin 1783, Louis XVI avait apporté des précisions sur le nombre de chevaliers compris dans l'ordre (9 prélats, 4 grands officiers, 87 princes ou gentilshommes soit un total de 100 chevaliers, non compris les 6 étrangers surnuméraires ainsi que les princes de sang installés à l'étranger) ce qui avait nécessité le confectionnement de neufs colliers (en plus de ceux déjà utilisés) commandés au joaillier Coudray qui les réalisa selon un nouveau modèle (avec 29 maillons au lieu de 32). A la fin de l'Ancien régime, il existait donc plusieurs modèles de colliers provenant des différents fournisseurs officiels de l'ordre qui s'étaient succédés au cours du temps. Pendant l'année 1784, la seule commande d'insigne supplémentaire mentionnée en dépense est celle d'un collier (avec son écrin) payé à Coudray pour un montant de 6211 livres et 4 sols.
- Enfin, la comptabilité nous apprend à quoi étaient destinés les jetons d'argent frappés par la Monnaie des médailles pour l'ordre du Saint-Esprit. Ces jetons rangés dans des bourses de velours orangé brodées en argent, étaient destinés au Roi, aux princes de sang, aux grands officiers de l'ordre et aux chevaliers désignés commissaires pour arrêter les comptes (conformément à l'article 54 des statuts). Les paiements s'élèvent à 1200 livres pour les travaux du graveur Gatteaux, 7219 livres et 4 sols pour la fabrication des jetons et 426 livres au marchand boursier Garel. Le compte précise que « la distribution des jetons a été réalisée le 1er janvier 1785 » (les comptes n'étant plus établis après 1786, cette tradition de distribution de jetons a disparu et n'a pas été reprise sous la Restauration).

Les cérémonies du Saint-Esprit étaient parmi les plus belles et les plus fastueuses de l'Ancien régime. Le prestige attaché à l'ordre était tel que les chevaliers assistaient en grand nombre aux trois chapitres tenus par an (le jour de l'An, celui de la Purification de la Vierge et de la Pentecôte) dans la chapelle du château de Versailles. L'un des registres conservé par l'huissier Caminade nous retrace en détail la cérémonie de la Pentecôte du 30 mai 1784 où furent remis aux chevaliers reçus, les quatre colliers en question. Le Roi, huit princes de sang, tous les grands officiers de l'ordre, l'Archevêque de Narbonne qui officiait ce jour là et 57 chevaliers assistèrent à la cérémonie (il est précisé qu'étaient absents, par indisposition ou pour le service du Roi, 20 chevaliers). Le duc d'Uzès, premier pair de France, figurait en tête de la liste après les princes et, le bailli de Suffren, la terminait. A l'issue de l'office, le Roi, accompagné des grands officiers (l'Archevêque de Bourges, Chancelier ; M. d'Aguesseau, Prévôt maître des cérémonies ; M. Amelot, Secrétaire), des officiers non-commandeurs (le généalogiste Chérin, le héraut Dutillet du Villars et l'huissier Caterbi qui a écrit le registre) et de cinq commissaires nommés « pour ouïr, vérifier, arrêter et signer les comptes de l'ordre » pour les années 1782 et 1783, se rendirent chez le Grand Trésorier, le comte de Vergennes, pour écouter le rapport de l'intendant de l'ordre, M. Mélin. Les commissaires en fonction ce jour là,





étaient l'Archevêque de Narbonne, le duc d'Uzès, le maréchal duc de Biron, le maréchal de Ségur et le marquis de Jaucourt. Etait également présent, le prince de Poix, capitaine des gardes du corps du Roi, alors de quartier.

Le musée a la chance de conserver plusieurs insignes et plaques du XVIII^e siècle. Dans son ouvrage sur les chevaliers de Saint Michel, Benoît de Fauconpret, qui a étudié les comptes figurant à la BN (collection Clairambault), mentionne les différents orfèvres du Saint-Esprit qui se sont succédés au siècle des lumières (voir note 2 de bas de page 34) : Coudray après 1772, Barrier ou Barié en 1742, Meusnier en 1738, Besnier vers 1722, Ballin ou Balin vers 1716 (toutefois, un document détenu en main privée, mentionne Claude II Balin dès 1703 pour la livraison de deux croix du Saint-Esprit et deux croix de Saint Michel). L'auteur indique le prix d'une croix du Saint-Esprit : 150 livres passés à 270 livres après la réforme monétaire de 1726. La croix que nous illustrons ici est vraisemblablement de Coudray et de la fin de l'Ancien régime (le passage transversal de l'anneau est typique de cette époque tant pour les croix de colliers que pour celles suspendues à un cordon, en revanche les croix portées sur les costumes prélats ou de magistrats avaient un anneau simple pour être portées en sautoir).







La Révolution française a vu disparaître la plus grande partie des colliers et croix du Saint-Esprit de l'ancienne France. Toutefois, nous l'avons vu plus haut, il était de tradition bien établie d'envoyer à la fonte les croix abîmées ou anciennes (ainsi des 21 croix, dont 14 vieilles, détruites en 1784). Nos archives ne conservent qu'un seul document relatif à ce triste épisode : il s'agit d'un extrait du procès verbal de la Convention Nationale du 12 octobre 1792 précisant que le citoyen Potier de Gesvres (anciennement titré duc de Tresmes) pour contribuer aux frais de guerre avait déposé « quatre grandes croix de l'ordre du Saint-Esprit, hochets dont il a hérité de ses ancêtres » (il s'agissait des insignes des quatre précédents ducs nommés chevaliers le 31 décembre 1688, le 3 juin 1724, le 16 mai 1728 et le 1er janvier 1773). Ironie de l'histoire, la Société des amis a récemment fait l'acquisition pour le musée de l'un des rares brevets du Saint-Esprit d'Ancien régime à avoir survécu : il est attribué au duc de Tresmes (décoré en 1724 et décédé en 1739).

Il est donc établi qu'avant 1789, les croix n'étaient pas systématiquement restituées, c'est ce qui explique que la croix de prélat de Monseigneur de Coëtlosquet (promu le 1er janvier 1776, décédé en 1784), qui est reproduite ci-dessous et figure dans les collections du musée, ait pu être conservée dans sa famille.





L'évocation des croix de prélats, qui se distinguent des croix de chevaliers en présentant non pas Saint Michel au revers mais la colombe sur les deux faces, amène à s'interroger sur une variante de ces dernières. On rencontre en effet des croix de format plus réduit, ou demi-taille (voir le numéro 54 dans « Ordres de chevalerie, décorations et médailles de France » de Jean-Pierre Colignon et le lot 144 dans la vente à l'hôtel Drouot du 19 juin 1996). D'aucuns se référant aux statuts de l'ordre (article 71), évoquent la possibilité qu'il s'agisse de la croix de l'huissier « plus petite que celle des autres officiers ». Mais sur le point des insignes, la référence aux statuts n'est pas toujours une garantie de fiabilité (ainsi, l'article 85 décrit la croix de l'ordre ayant « le milieu sans émail » ce qui est inexact). S'agissant de la croix du dernier huissier ayant officié sous l'Ancien régime (à partir de 1786), les archives mentionnent « un acte extrait du registre de la municipalité de Rouen, qui constate le dépôt que M. Caminade de Castres, officier et huissier des dits ordres, a été forcé d'y faire le 17 septembre 1793 de sa grande croix, du cordon bleu en sautoir de l'ordre du Saint-Esprit, dont il était ci-devant décoré ». A la fin du XVIIIème siècle, la croix de l'huissier, portée au cou, ne se distinguait donc pas de celle des autres chevaliers et officiers de l'ordre.

En revanche, si l'on se réfère à l'iconographie des portraits d'enfants royaux, on voit qu'ils sont revêtus de cordons et d'insignes adaptés à leur taille. Il n'est pas déraisonnable de penser que la croix en question leur était destinée. A titre d'exemple, le duc de Berry, né le 13 février 1778, n'avait que 11 ans quand il reçut le cordon bleu lors de la dernière promotion de l'Ancien régime le 31 mai 1789.

Sous la Restauration, on ne trouve pas de traces de croix spécifiques aux enfants royaux (le petit duc de Bordeaux n'en reçut pas et, le duc de Noto, décoré à l'âge de 11 ans en 1821, se vit envoyer des insignes d'ordonnance). S'agissant de la croix de l'huissier, un document de 1814 intitulé « Fonctions, rangs, prérogatives et attributions de Messieurs les commandeurs grands officiers et officiers non commandeurs » ne la distingue pas des autres (les petits officiers « portent le cordon en sautoir au col, la croix suspendue à la pointe sur la poitrine »). Dès le 15 juin 1814, l'huissier s'en était fait délivrer par Coudray « une autre pareille » à celle qu'il avait perdue (mentionnons qu'en août 1815, le bijoutier allait lui demander de la lui prêter, car le Roi, ayant demandé sur le champ trois croix pour les remettre aux souverains alliés, avait dû utiliser celles des grands officiers Messieurs Dambray, de Sèze et d'Aguesseau et il fallait un modèle pour en refaire de semblables). Enfin, une estimation par Coudray après la mort de Caminade survenue en 1816 (sa croix étant restituée), nous apprend que celui-ci possédait deux miniatures qu'il avait dû se faire fabriquer pour porter sur le costume ordinaire (estimées à 35 francs pour une croix du Saint-Esprit et 45 francs pour une barrette supportant deux croix de Saint Michel et du Saint-Esprit).

Les chevaliers du Saint-Esprit qui avaient pu quitter la France avec leurs insignes continuèrent à les porter à l'étranger : on sait qu'en 1804 à Vienne, le comte Esterhazy (nommé le 1er janvier 1784, décédé en 1806), arborait son cordon bleu sur son uniforme





de Lieutenant général français (voir « Etudes sur les ordres de chevalerie du Roi de France » page 93, note 75). Un petit nombre de titulaires ont même continué à utiliser leurs croix XVIIIème jusqu'à leur décès survenu sous la Restauration : les papiers du musée conservent les procès verbaux des restitutions des croix de Monseigneur de Roquelaure, évêque de Senlis (promu le 1er janvier 1780, décédé en 1818), du prince de Lambesc (promu le 1er janvier 1777, décédé en 1826) et du duc de Coigny (promu à la même date en 1777, décédé en 1821).

Lors de la première Restauration, une recherche sur les colliers, manteaux et croix de l'ordre du Saint-Esprit pouvant subsister après l'épisode révolutionnaire au sein des familles des chevaliers fut lancée par l'huissier Caminade avec l'envoi d'une lettre circulaire le 17 juin 1814 (des échanges de correspondances entre l'ordre et les héritiers ont continué jusqu'en 1817). La lecture du rapport que celui-ci a fait au comte d'Aguesseau à la fin de cette année fournit des indications intéressantes :

- Dès juin 1814, le duc d'Angoulême fut le premier, avant même le Roi, à récupérer un collier, le sien, qui était resté dans ses appartements à Versailles. On sait que le collier de l'éphémère Louis XIX est actuellement en main privée (voir « Etat de l'ordre du Saint-Esprit en 1830 », page 28) : s'agit-il de celui remis en 1787 (du modèle à 29 maillons), ou a-t-il été remplacé ultérieurement par l'un de ceux de la Restauration ? Seul un examen attentif de l'objet permettra un jour de trancher et de savoir si, effectivement, un collier de la fin du règne de Louis XVI, a pu parvenir jusqu'à nous.
- Quatre autres colliers furent retrouvés en 1814 : celui du comte d'Haussonville (promu le 2 février 1786), dont il est indiqué qu'il était d'un ancien modèle à 32 maillons ; celui du marquis d'Ecquevilly (promu le 1er janvier 1784) avec seulement 27 maillons (peut être est-ce du fait de la petite taille du marquis que son collier avait été réduit ?) ; celui du maréchal duc de Castries (promu le 2 mai 1762) ; enfin, celui du duc de La Vauguyon (promu le 1er janvier 1784). A l'exception du dernier, on ne dispose pas d'indications sur ce que sont devenus les autres. Le duc de La Vauguyon a continué à utiliser son collier sous la Restauration (il le portait au sacre de Charles X). Il fut récupéré à son décès en 1828. Dans les inventaires du Trésor de l'ordre de 1828 et 1829, il est précisé que deux colliers étaient conservés du fait de leur ancienneté : celui-ci et celui du Roi de Naples Ferdinand IV (du modèle ancien à 32 maillons) qui lui avait été envoyé en 1760 et fut restitué après son décès en 1825. Malheureusement, ces deux colliers anciens ont disparu en 1861 avec la fonte des autres colliers du Saint-Esprit encore en possession de l'administration impériale.





- Il convient de noter que, dans le rapport de l'huissier, il n'est jamais fait état de réponses spécifiques aux croix seules : les héritiers soit se contentent de dire qu'ils n'ont plus rien, soit signalent qu'ils disposent du collier sans rien mentionner d'autre. Dans ces conditions, il est très vraisemblable que des croix d'Ancien régime aient été conservées dans certaines familles. On en a la preuve avec la croix du marquis de Bouillé (promu le 1^{er} janvier 1784), qui figure dans le catalogue de l'exposition du musée monétaire de 1956 (n°207, planche XXI), alors même que le 27 août 1814 son fils écrivait : « qu'il n'a plus retrouvé à son retour en France le collier que son père avait laissé lors de son émigration et qu'il ne peut rien rendre à l'ordre du Saint-Esprit ». De même, plusieurs familles de chevaliers décédés ne firent pas l'objet d'une demande de restitution. Ainsi, le duc de Noailles ne fut-il pas questionné sur le cas de son père, le maréchal (promu le 2 février 1749, mort dans son lit le 22 août 1793). On ne trouve pas non plus trace de correspondance avec la famille de Broglie. Les héritiers du maréchal duc de Broglie (promu le 2 février 1762) ont pu ainsi conserver une croix d'un ancien modèle qui figure aujourd'hui parmi les plus belles pièces exposées au musée de la Légion d'honneur (dépôt du cabinet des médailles, fonds Claudius Côte). Elle est reproduite page suivante.





La Restauration

De retour en France, Louis XVIII s'attacha à rétablir l'administration de l'ordre du Saint-Esprit et à en recenser les membres encore en vie. Datée du 6 août 1814, la liste des chevaliers, commandeurs, grands officiers commandeurs et petits officiers fut présentée au Roi. Elle était composée comme suit : Monsieur, le duc d'Angoulême, le duc de Berry, le duc d'Orléans, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le prince de Lambesc, le duc de Coigny, l'évêque de Senlis, le duc de La Vauguyon, le bailli de Crussol, le comte de Vaudreuil, le duc de La Rochefoucauld Liancourt, le comte de Coigny, l'Archevêque de Reims, le duc d'Aumont et de Villequier (mort depuis la remise du rapport), M. de Barentin, Chancelier honoraire, le comte d'Aguesseau, Prévôt maître des cérémonies (seul des quatre grands offices non vacant), M. Caminade de Castres, huissier. Il est à noter que les chevaliers étrangers sont omis de cette énumération (Charles IV d'Espagne, Ferdinand IV de Naples, le duc de Calabre et le prince de Salerne, le prince régent d'Angleterre et ses frères, les ducs d'York et de Clarence).

La présentation de cette liste au Roi était un moment important de la vie de l'ordre. Sous la Restauration, elle avait lieu le 31 décembre au cours d'une cérémonie en présence des princes du sang. A partir de 1821, la liste approuvée était envoyée à tous les chevaliers début janvier. Il s'agissait d'un document soigné, plus spectaculaire que l'ampliation de l'ordonnance de nomination adressée au nouveau titulaire qui constituait pour les membres de l'ordre une forme publique de reconnaissance et un signe de leur appartenance (contrairement à Saint Louis ou à la Légion d'honneur, il n'y avait pas de brevet pour le Saint-Esprit). Dans les archives, figure le projet de liste pour 1829 (incluant les chevaliers étrangers et les chevaliers de Saint Michel) avec des corrections et le bon à tirer signé par Tiolier en date du 16 décembre 1828 (« bon pour cent exemplaires sur papier semblable à celui-ci et cinq sur papier velin », le tout envoyé à l'imprimerie royale et facturé 217 francs).

Le Roi s'employa à relever le prestige de l'ordre en le conférant à des monarques ou de prestigieux étrangers (18 nominations de 1814 à 1819). De la consultation des documents en notre possession, il ressort que les chevaliers français non dynastes qui ne disposaient plus d'insignes depuis la Révolution ne s'en étaient pas fait faire de nouveaux antérieurement à 1818 (courriers datés de 1815 et 1817, des héritiers du bailli de Crussol, du comte de Vaudreuil et du comte de Coigny), à l'exception du comte d'Aguesseau qui, du fait de ses fonctions de Prévôt, eut une croix dès 1814. Il faut sans doute chercher l'explication de ces deux attitudes dans le prestige extraordinaire acquis par la Légion d'honneur sur les champs de batailles de l'empire. Le ruban de Saint Louis ne posait pas autant de problème car il utilisait la couleur rouge. Sagement, le Roi attendit qu'il y eût matière à célébrer et le cordon bleu resta avant tout l'insigne distinctif du Roi et des princes. L'occasion fût donnée par la signature du traité d'Aix-la-Chapelle de novembre 1818 qui vit partir les dernières troupes étrangères du sol de France. Pour la première





fois depuis 1789 (si l'on excepte les nominations intervenues pendant l'exil), un français était décoré de l'ordre du Saint-Esprit. Il s'agissait du duc de Richelieu, l'un des plus grands hommes d'Etat qu'ait connu notre pays. Le 30 septembre 1820, à l'occasion de la naissance du duc de Bordeaux (« l'enfant du miracle », son père le duc de Berry ayant été assassiné le 13 février précédent), il y eut une promotion exceptionnelle de 4 commandeurs ecclésiastiques et 31 chevaliers commandeurs (nommés avec autorisation « d'en porter les décorations jusqu'à réception » de leur serment).

Entre 1820 et 1830, l'ordre du Saint-Esprit connut de nouveau une forme d'apogée et le prestige qui lui était attaché fut de nouveau extraordinaire (les anciens maréchaux d'empire se parant volontiers du cordon bleu). A compter de 1826, la cérémonie annuelle de la Pentecôte dans la chapelle du palais des Tuileries devint la plus importante de l'ordre (Pinoteau écrit que cette fête fut inaugurée par Louis XIII le 14 mai 1633 lors d'un chapitre tenu à Fontainebleau, 37 nouveaux colliers étant fabriqués pour l'occasion).

Ce dernier chant du Cygne fut l'occasion pour les orfèvres français de se surpasser dans la réalisation d'objets magnifiques pour le Saint-Esprit.

Les colliers

En ce domaine, les travaux du baron Pinoteau constituent une référence à laquelle il faut renvoyer. Dans son « Etat de l'ordre du Saint-Esprit en 1830 », il avance, par déduction, le chiffre de 93 colliers fabriqués sous la Restauration. C'est le résultat auquel on parvient en consultant les archives.

80 colliers furent commandés en 1825 pour le sacre de Charles X (voir les factures dans le carton 10). Ils se répartissent entre :

- 50 colliers fabriqués par la maison Ouizille et Lemoine, joaillier officiel des ordres du Roi (depuis la mort de Coudray en septembre 1823), déjà fournisseur de la grande chancellerie de la Légion d'honneur ;
- et 30 colliers livrés par le bijoutier Cahier (qui n'était certes pas un inconnu mais l'orfèvre du Roi et le successeur de Biennais).

Toutefois, dès les premiers mois de la Restauration des colliers furent commandés au fournisseur de l'époque, la maison Coudray. Le 21 juillet 1814 était remis pour le Roi au comte de Blacas un premier collier. Louis XVIII ayant donné son propre collier à un souverain étranger, il allait devoir en commander un autre en 1816 (information tirée des archives nationales et donnée par Pinoteau dans « Le chaos français », chapitre V, note n°20). Le 2 août 1814, M. de Blacas passait la commande de 4 autres colliers. Le 16 juillet 1815 la commande de trois colliers était adressée à Coudray « pareils à celui que





vous avez fourni pour le costume de SAR le prince Régent » (qui avait également reçu un collier l'année précédente). Enfin, le livre de commandes de Coudray pour l'exercice 1822 fait état de la fourniture de 2 colliers, l'un pour le duc de Bourbon et l'autre « en confectionnement par prévoyance ». Au total, on trouve 13 colliers de Coudray .

Le musée qui possédait déjà un collier du modèle Ouizille, s'est vu enrichir par l'ambassadeur Spada du dépôt d'un collier de Coudray provenant de la maison royale du Portugal (probablement celui de l'infant dom Miguel de Bragance nommé en 1823). On peut mentionner qu'un tel objet coûtait la somme de 4752 francs. Par comparaison, les colliers commandés pour le sacre étaient facturés 3600 francs pièce pour Ouizille (plus l'étui à 150 francs) et 3200 francs pour Cahier (un collier de ce type, celui remis au duc de Fitz-James en 1826, est visible au Louvre).







Les croix

Le décompte des croix fabriquées sous la Restauration est plus difficile à établir que le nombre de colliers, les informations étant dispersées et parfois manquantes. Il faut se référer ou aux commandes (ou aux factures) lorsqu'elles existent, au compte rendu des fournitures du joaillier des ordres Coudray sur les exercices 1820 à 1822, ou au registre des dépenses faites par l'huissier.

Sur ce dernier compte sont portées les dépenses et les recettes faites pour le service des ordres du Roi depuis le 30 avril 1816 jusqu'au 30 mai 1830. Toutefois, les paiements des colliers et des croix n'y figurent pas (on y trouve essentiellement des dépenses de fournitures de bureau, de correspondances, des frais de déplacement, mais également les frais relatifs au sacre de Charles X, ou à des objets comme les costumes des officiers, la masse d'armes, les livres d'heures ou les dizains...) sauf pendant une période couvrant l'année 1828 et le premier semestre de 1829. La dernière dépense mentionnée à ce titre est au nom de MM. Ouizille et Lemoine en date du 20 mai 1829 (avec notamment la remise en état de 3 colliers pour 220 francs et de 2 croix pour 45 francs).

A l'époque, l'administration de l'ordre était dans un grand désordre et le stock d'insignes était réparti entre le Chancelier et le Grand Trésorier. Cette situation explique que des papiers aient pu se perdre et que l'on ne trouve plus la trace de certaines commandes.

Le comte de Sèze, Grand Trésorier, était mort depuis le 2 mai 1828. Il ne fut remplacé par le marquis de Lally-Tollendal que le 5 novembre 1829 (qui allait lui-même décéder le 10 mars 1830 avec comme successeur, le comte Romain de Sèze, fils du précédent, nommé le 16 mai 1830). Le Chancelier Dambray était trop âgé pour assumer effectivement ses responsabilités et allait également disparaître le 26 décembre 1829. Ainsi, jusqu'à l'automne 1829, l'huissier finit-t-il par concentrer entre ses mains l'ensemble du stock d'insignes.

Il faut donc compléter les documents financiers en notre possession par un décompte précis des croix, remises ou restituées, tenu dans le registre de l'huissier (jusqu'en janvier 1830) en les comparant aux listes des chevaliers de chaque promotion sous la Restauration. Ce croisement des différentes sources donne les résultats suivants :

- De 1814 à 1830, on peut dénombrer 129 croix du Saint-Esprit fournies officiellement à la couronne et distribuées dont 121 croix de chevaliers ou d'officiers et 8 croix de prélats.
- Les croix de chevaliers ou d'officiers proviennent de trois fournisseurs mais de façon très inégale : 106 de Coudray, 12 de Ouizille Lemoine et 3 de Cahier.





- Les prélats commandeurs ne portaient que la croix avec la plaque et pas le collier. Les croix d'ecclésiastiques ont été fabriquées par Coudray pour 7 d'entre elles (2 croix ont vu leurs centres être changés au niveau des colombes à la suite d'une réparation par Cahier en 1829) et la dernière a été fournie par Ouizille et Lemoine en 1828.
- Les croix étaient généralement récupérées dans les jours ou les semaines qui suivaient le décès du titulaire. On constate que cela est systématique pour les prélats décédés (6 croix restituées entre 1818 et février 1830, dont celle déjà mentionnée appartenant à l'évêque de Senlis remontant au XVIIIème). Les croix devaient être parfois réparées ou nettoyées avant d'être réattribuées : on a l'exemple d'une réparation visible avec la croix du vicomte Dambray (nommé Prévôt maître des cérémonies le 13 février 1830) illustrée dans le catalogue de la Xème biennale des antiquaires à Paris : l'insigne est de Coudray, sa bélière a été remplacée par Ouizille.
- S'agissant des chevaliers et des officiers décédés entre 1816 et 1830, on dénombre 36 croix récupérées (dont 4 datant du XVIIIème n'ont pas été réutilisées). Les seules incertitudes concernent l'année 1830 car il manque les procès verbaux des récupérations effectuées chez le duc de Lévis (en février) et le marquis de Lally-Tollendal (en mars). Toutefois, il est très vraisemblable que ces croix aient été rendues. La récupération a donc été systématique pour les chevaliers français sauf dans deux cas de membres de la famille royale : le prince de Condé décédé en 1818 et le duc de Berry assassiné en 1820, pour lesquels on ne trouve pas de trace de restitution ni dans leur dossier individuel, ni dans le registre de l'huissier. Des chevaliers étrangers décédés pendant cette période, seules trois croix n'ont pas été renvoyées : celles du prince Schwarzenberg (mort en 1820), du Roi de Portugal Jean VI (mort en 1826), et du duc d'York (mort en 1827). Le fait que les croix aient été rendues par les héritiers (on peut citer le cas du maréchal de Lauriston nommé le 9 octobre 1823, décédé le 4 juin 1828, dont la croix a été restituée le 22 juillet suivant comme en fait foi dans les comptes deux notes de location voitures « pour recouvrement des insignes de M. de Lauriston » et le procès verbal de remise au comte de Sèze qui figure dans le registre aux pages 338 à 340), ne signifie pas que certains chevaliers n'aient pas commandé un autre insigne à titre privé, dans la mesure où ils étaient amenés à porter souvent leur croix avec le risque de la détériorer (on peut citer le cas du baron Pasquier qui, outre sa croix du modèle de Coudray remise en 1820, possédait une croix d'un modèle très différent de ceux connus : voir le numéro 65 dans l'ouvrage de Collignon).





COUDRAY

La croix ci-après, illustrée à l'avert et au revers, est l'une de celles de la maison Coudray et a été attribuée au chancelier Pasquier promu le 30 septembre 1820 (dépôt au musée de l'ambassadeur Spada). Coudray fut donc le principal fabricant de croix du Saint-Esprit de la Restauration. Ses croix sont bien reconnaissables grâce à la forme de la colombe qui est élargie au niveau du corps.





Comment arrive-t-on à l'estimation de 106 croix de chevaliers et 7 croix de prélats fournies par le joaillier Coudray à l'administration de l'ordre ?

De 1814 à 1819, on peut estimer les besoins à 35 croix de chevaliers (pour le Roi, 6 princes du sang, 15 étrangers, 6 grands officiers dont un honoraire, 4 officiers, 1 pour le duc de Richelieu et 2 pour les ducs de Liancourt et de La Vauguyon qui s'étaient certainement fait délivrer de nouvelles croix en remplacement de celles qu'ils avaient perdues sous la Révolution). En émigration, Louis XVIII paraît avoir disposé de quelques cordons. C'est la raison pour laquelle ne sont pas compris dans ce total les croix dont ont été décorés le prince régent et ses frères en avril 1814. S'agissant des prélats commandeurs, il faut mentionner que Monseigneur de Talleyrand-Périgord, Archevêque de Reims, s'était fait probablement remettre une croix dès sa nomination comme Grand Aumônier de France en 1808 (rendue au Roi après décès, cette croix n'a pas été réintégrée au trésor de l'ordre). De cette période du début de la Restauration, on trouve peu de traces écrites dans les archives qui évoquent les croix livrées par Coudray (sont mentionnées celles du Chancelier Dambray, du Prévôt maître des cérémonies d'Aguesseau, du Grand Trésorier de Sèze, de l'huissier Caminade et du héraut Dutillet du Villars). Les commandes de cette époque sont, pour l'essentiel, manquantes.

Entre 1820 à 1826 il y a eu 79 nominations de chevaliers, 1 de grand officier et 2 officiers soit un total de 82 croix. On a la trace de 57 croix de chevaliers commandées à Coudray en 1820 (31 croix de chevaliers, 4 de format plus grand (!) avec Saint Michel au revers), 1821 (20 croix de chevaliers) et 1822 (2 croix pour les officiers Lalande et Cauchy). La première commande est particulièrement intéressante car on peut rapprocher le mémoire de fournitures de Coudray (pour un total de 12945 francs), des procès verbaux de remise des insignes reportés dans le registre. C'est la raison pour laquelle nous savons avec certitude que le 23 octobre 1820 une croix de Coudray a été remise par le héraut au maréchal Marmont alors que le maréchal Mac Donald a dû attendre le 21 décembre pour se voir remettre la sienne par l'huissier.

Si l'on rapproche le chiffre de 57, auquel il convient d'ajouter 12 croix restituées après décès et réutilisées (celles de Caminade en 1816, de Barentin en 1819, du maréchal de Beurnonville en 1821, du marquis de Vaubécourt, du duc de Richelieu et du duc de Sérent en 1822, du comte d'Escars en 1823, du duc de la Châtre et du comte de Serre en 1824, du comte Ferrand en 1825, du marquis d'Aguesseau et du duc de Lorges en 1826) avec ce besoin de 82 croix, on a une différence de 13 croix (qui correspondent à des commandes dont on a perdu la trace).

S'agissant des croix d'ecclésiastiques, Coudray a fourni 4 croix en 1820 et 3 en 1821. Ce stock d'insignes (auquel il faut ajouter la réutilisation de la croix de Monseigneur de Roquelaure) a été suffisant pour les huit nominations de prélats intervenues de 1820 à 1825.





Enfin, la consultation des archives nous apprend qu'entre le décès de Coudray (septembre 1823) et la Pentecôte 1827, il n'y a pas eu de commande de nouveaux insignes, le stock étant suffisant. Les flux de nominations intervenues en ce début d'année 1827, font apparaître par différence l'existence d'une seule croix de Coudray encore en stock (en janvier, nomination du héraut des Maisons ; en avril, restitution de la croix remise en 1820 au maréchal de Vioménil ; en juin, réutilisation de la précédente croix pour le comte Guillemillot).

Au total, on a bien $35 + 57 + 13 + 1 = 106$ croix de chevaliers et 7 croix de prélats fournies par Coudray (bien entendu le chiffre des croix de chevaliers n'est donné que comme un ordre de grandeur).

OUIZILLE LEMOINE

A son décès, la place laissée vacante de fournisseur des ordres du Roi fut confiée par le Prévôt d'Aguesseau aux bijoutiers Ouizille et Lemoine (fournisseurs à l'époque de la grande chancellerie de la Légion d'honneur). En dehors des colliers du sacre, de quelques plaques et cordons, Ouizille ne s'est vu qu'une fois commander de nouveaux insignes (jusqu'en 1827, le stock de croix de Coudray s'étant révélé suffisant). Lors de la promotion de la Pentecôte du 3 juin 1827 qui vit la nomination de 11 chevaliers du Saint-Esprit, seul le comte Guillemillot, ambassadeur à Constantinople, pu recevoir sa croix. Le stock d'insignes utilisables étant épuisé, les autres chevaliers durent attendre la cérémonie de Pentecôte de l'année suivante. La formule du décret de nomination de 1827 omet d'ailleurs le membre de phrase généralement utilisé pour l'occasion (« sont nommés commandeurs de nos ordres pour en porter les décorations jusqu'à réception »). Grâce à l'inventaire dressé par l'huissier le 30 mai 1828 on sait qu'il y avait notamment chez le comte de Sèze « 12 croix, cordons avec plaques et étuis pour chevaliers » dont 11 furent retirés pour la cérémonie de juin 1828. Ces croix ne pouvaient provenir que d'une commande passée par le Grand Trésorier auprès du fournisseur officiel.

Dans le catalogue de l'exposition de 1956, on peut admirer la croix du maréchal Molitor (promotion de la Pentecôte 1827) qui est typique des fabrications de Ouizille avec la colombe aux ailes très allongées (voir n°211, planche XVIII). La croix du collier figurant depuis 1928 dans les collections du musée reproduite page suivante, en constitue également un bon exemple (bien que les croix de cordon n'aient pas d'anneau transversal).

Mentionnons enfin la commande passée directement par Tiolier le 1^{er} mai 1828, d'une croix de commandeur ecclésiastique pour Monseigneur de Frayssinous. Cette croix de prélat par Ouizille est d'un modèle unique.







CAHIER

Jean Charles Cahier bien que n'étant pas « Fournisseur officiel des ordres du Roi » s'est vu passer deux commandes officielles pour le Saint-Esprit. Celle des colliers du sacre en 1825 a déjà été mentionnée mais il en est une autre dont l'existence a pu être établie par le croisement de certains documents. Nous avons vu qu'à l'automne 1829 le stock d'insignes (assez important) était dans les mains de l'huissier. A cette époque, le baron de Ballainvilliers, Prévôt maître des cérémonies, ne disposant pas d'insignes en réserve et devant se procurer des croix pour la nomination du nouveau Grand Trésorier Lally-Tollendal et celle du duc de Nemours, passa directement commande à la maison Cahier, « orfèvre du Roi », de 3 croix du Saint-Esprit.

Comment parvient-on à ce chiffre : tout simplement en comparant les inventaires au 1^{er} avril 1829 et au 28 décembre 1829. Dans les deux cas on trouve 16 croix de chevaliers en stock. Au cours de cette période, il y a eu trois nominations (le comte de Lecce et les deux chevaliers déjà mentionnées) et trois restitutions de croix. Or, la consultation des archives nous a amené à constater que ces dernières n'ont pas été réintégrées au stock d'insignes du trésor de l'ordre (on ne sait pas ce qu'elles sont devenues) : la croix du prince de Hohenlohe (promu le 9 juin 1816, décédé le 31 mai 1829), récupérée le 29 juin 1829 puis envoyée au château de Lunéville ; la croix du duc d'Avaray (promu le 30 septembre 1820, décédé le 25 janvier 1829) récupérée par l'huissier également en juin mais non décomptée dans le stock de la fin de l'année ; enfin, la croix du comte Curial (promu le 3 juin 1827, décoré le 28 mai 1828, décédé le 29 mai 1829) récupérée le 15 juillet 1829 par le héraut M. des Maisons, non retournée dans le trésor.

Il y a donc bien eu trois croix commandées à Cahier : celle du duc de Nemours (remise par le roi dans son cabinet le 15 novembre 1829, actuellement en main privée), celle du marquis de Lally-Tollendal (qui a peut être été utilisée par son successeur à la grande trésorerie de l'ordre, le comte Romain de Sèze) et, une troisième, distribuée lors de la promotion du 21 février 1830 (nomination de 9 chevaliers). C'est l'une de ces deux qui figure dans les collections du musée de la Légion d'honneur et est photographiée ci-après. Les croix de Cahier sont particulièrement reconnaissables au dessin élégant et très fin de la colombe centrale, ainsi qu'à leur anneau transversal qui rappelle l'Ancien régime (pour des raisons d'économies, l'orfèvre a probablement utilisé la matrice de la croix de collier). Cahier a également eu à réparer certaines croix, en particulier les deux insignes de prélats par Coudray qui figuraient dans le stock en 1829 et furent remis en 1830 au comte de Quelen, Archevêque de Paris et au comte de Chevrus, Archevêque de Bordeaux (voir le numéro 70 dans l'ouvrage de Collignon).







En conclusion de ces longs développements sur les croix du Saint-Esprit sous la Restauration, il faut insister sur le fait que si la couronne a utilisé trois fabricants d'ordres parmi les plus importants (Coudray, Ouizille et Cahier), les chevaliers pouvaient toujours recourir à d'autres marchands de décorations pour s'acheter un autre insigne (c'est ce qui explique sans doute que la croix du maréchal Mac Donald reproduite dans l'ouvrage de Bourdier, ou celle du maréchal Marmont conservée au musée de Châtillon qui lui ressemble, soient si différentes de celles que l'on connaît habituellement).

Cette pratique ne devait pas être trop fréquente car on rencontre peu de croix du Saint-Esprit et leur prix à l'époque pouvait paraître élevé : 270 francs, à quoi il fallait ajouter 30 francs pour le cordon et 20 francs pour l'étui. Les croix de prélat, plus grandes, coûtaient plus chères : 300 francs pour les croix de Coudray, 275 francs pour la croix de Ouizille de Monseigneur de Frayssinous. À titre de comparaison, les croix de Saint Michel, plus petites (« demi taille »), valaient moins : 175 francs.

On sait que les croix non distribuées à la fin de la Restauration furent fondues en 1861 (avec 10 colliers de l'ordre). Un inventaire en date du 13 février 1838 en dénombre 13, dont 3 sont estimées un peu plus chères car sans doute plus grosses (voir « Etat de l'ordre du Saint-Esprit en 1830 », page 105). Peut-on établir la provenance de ces croix et leur attribution ? L'examen des restitutions permet de lever une partie du voile :

- 2 croix de chevaliers devaient provenir des Tuileries : l'une était probablement celle de Louis XVIII et l'autre celle du duc de Saint Aignan (nommé le 3 juin 1827, reçu le 28 mai 1828 avec remise d'une croix de Ouizille, décédé en janvier 1829) qui fut rendue directement au Roi et non reversée dans le trésor de l'ordre ;
- 11 autres venaient du stock conservé par le comte Romain de Sèze, éphémère Grand Trésorier de l'ordre, à savoir : 4 croix du XVIII^{ème} siècle conservées pour leur ancienneté (dont celles du Roi Ferdinand IV, du prince de Lambesc et du duc de Coigny) ; celle de l'empereur Alexandre I^{er} de Russie (décoré le 25 août 1815), restituée en 1826 et gardée en souvenir ; celle du maréchal Suchet, duc d'Albuféra (promu le 30 septembre 1820), récupérée en février 1826 et conservée car trop abîmée pour être réutilisée ; 2 croix de prélats, à savoir celle du comte de la Fare, Archevêque de Sens (promu le 24 août 1821, décédé le 10 décembre 1829) récupérée le 26 janvier 1830 et celle du duc de Clermont-Tonnerre, Archevêque de Toulouse (promu le 12 mai 1825, décédé le 21 février 1830) pour lequel on ne dispose pas du procès verbal de restitution (mais les croix d'ecclésiastiques étaient toujours récupérées) ; 1 croix mentionnée dans l'inventaire de décembre 1829 comme étant une « croix de magistrat », c'est-à-dire très vraisemblablement l'une des quatre croix plus grandes commandées à Coudray en 1820 (les croix de chevaliers étant en





général d'un diamètre de 70 mm, celles-ci devaient être probablement d'un diamètre de 80 mm comme les croix de prélats) ; 2 autres croix de provenance inconnue.

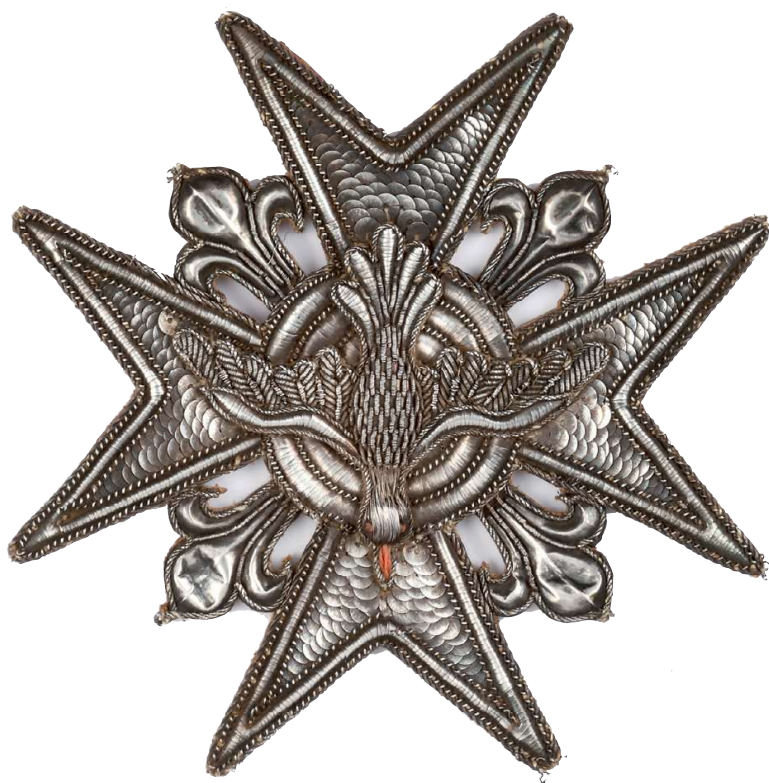
Il est probable que, si le 28 décembre 1829 l'huissier Tiolier n'avait pas remis, à la demande du baron de Ballainvilliers, le stock d'insignes au Grand Trésorier, l'ensemble des croix et des colliers nous serait parvenu.

Les plaques

De tous les insignes de l'ordre du Saint-Esprit, c'est la plaque que l'on est susceptible de rencontrer le plus fréquemment. Les chevaliers, prélats, grands officiers s'en voyaient remettre un exemplaire le jour où ils étaient décorés. Seuls les petits officiers portaient la croix sans plaque.

L'examen de l'ensemble des factures ou mémoires de fournitures qui figurent au musée amène à la conclusion que la seule plaque remise officiellement était toujours en cannetille (sur le modèle de celle qui figure au musée et qui est photographiée ici). Ces plaques étaient facturées 30 francs par Coudray, 25 francs par Ouizille. Les fabriquaient-ils eux-mêmes ? Cela n'est pas certain, car il s'agissait d'un travail de broderie et non d'orfèvrerie. De surcroît, les chevaliers devaient commander et payer eux-mêmes le costume auprès de la maison Dallemagne, le prix incluant la fourniture d'une plaque de manteau pour 100 francs et d'une plaque d'habit pour 36 francs (le total atteignait 3465 francs, somme très importante pour l'époque, à laquelle il fallait ajouter 100 francs pour l'épée). Il est même vraisemblable qu'au début de la Restauration, on utilisa des plaques en cannetille datant d'avant la Révolution que le brodeur avait pu conserver. Les costumes de l'ordre et les techniques de broderies mériteraient de longs développements mais ils dépassent le cadre de cette étude (sur le grand manteau du Saint-Esprit conservé au musée de la Légion d'honneur, voir l'article de Jean-Paul Leclercq publié dans le bulletin n°5).



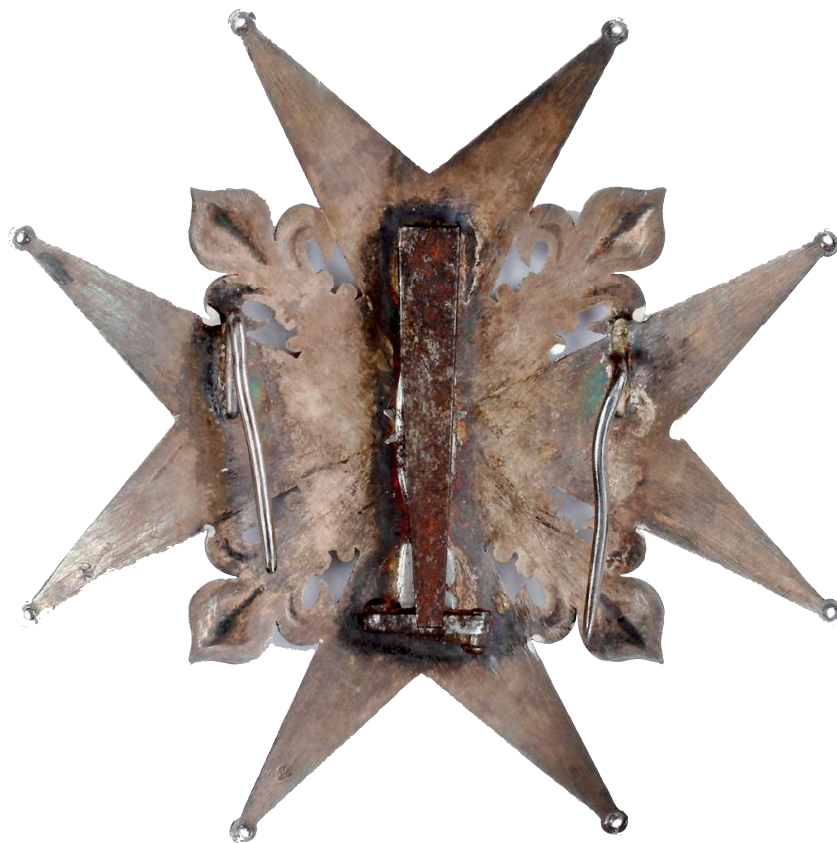




Les joailliers étaient tout à fait à même de fournir des plaques en métal. Les plaques des différents ordres de l'Archichancelier Cambacérès qui figurent dans son écrin au musée, sont parmi les plus belles pièces d'orfèvrerie produites par Coudray. De la consultation des archives du musée, il ressort qu'une seule plaque métallique du Saint-Esprit (avec le revers doré) a été livrée par Coudray dans le cadre d'une commande officielle et rien n'est dit de son utilisation. Il est donc très probable, que les chevaliers, s'ils ne voulaient pas se contenter de la broderie fournie gratuitement, devaient se porter eux-mêmes acquéreurs d'une plaque en argent (il était d'ailleurs précisé aux chevaliers devant être reçus, de prévoir une attelle sur l'habit pour attacher la plaque). A cette fin, ils pouvaient recourir aux différents marchands faisant commerce de décorations.

Le musée de la Légion d'honneur, possède plusieurs exemplaires de plaques métalliques. Celle qui est représentée ici est particulièrement belle, avec une fermeture dite « à système Biennais » et une colombe aux ailes un peu repliées du style caractéristique de ce même orfèvre. Elle porte au revers un poinçon de contrôle à tête de lièvre et un poinçon d'orfèvre JCC pour Jean-Charles Cahier. Cette plaque a dû faire l'objet d'une commande privée et a figuré à l'Exposition de la Monnaie en 1956 sous le numéro 223 (reproduction planche XXV du catalogue). Outre Coudray, Ouizille ou Cahier, d'autres bijoutiers ont fourni à la demande des plaques du Saint-Esprit. On peut mentionner le joaillier Biennais (le musée Aspley House à Londres, conserve la plaque du Saint-Esprit du duc de Wellington poinçonnée sur l'attache) ou l'orfèvre Dieu, connu pour ses croix de Saint Louis, également fournisseur officiel du duc d'Orléans et qui a pu travailler pour les princes de cette maison.







Les dizains

Parmi les objets remis aux nouveaux chevaliers du Saint-Esprit, il y avait le dizain en ivoire qu'ils devaient réciter chaque jour comme le livre de prières. Dès le 6 août 1814, dans le rapport fait au Roi sur l'estimation des besoins de l'ordre, figurait un projet de commande de 130 dizains (estimés 12 francs pièces). L'huissier Caminade ayant conservé son chapelet et son livre d'heures (dans la dernière édition de 1768) tous deux servirent de modèles pour les nouveaux. En 1816, l'ouvrage fut réédité par l'Imprimerie Royale. Par ailleurs, on retrouve dans le registre des comptes les différents achats de chapelets auxquels il fut procédé : 13 à 10 francs pièces en 1816, une commande spéciale pour le sacre en 1825 (80 dizains et autant de livres d'heures, payés 646 francs), 24 à 5 francs pièce en 1828.

Ces objets peuvent sembler plus modestes que les autres insignes de l'ordre, mais ils n'en étaient pas moins porteurs d'une forte symbolique. Jusqu'à sa fin, Louis XVI ne manquait pas de lire son livre de prières et de réciter son chapelet qui est aujourd'hui conservé au musée (photographié ci-dessous).

Pour conclure sur un enrichissement des collections mentionnons que, dans la vitrine où sont déjà exposés un grand manteau et la masse de l'huissier (fabriquée en 1826 et conservée par Tiolier avec les archives), a été installé le bâton du héraut d'armes des ordres du Roi (commandé en 1825 pour la cérémonie du sacre, dépôt de l'ambassadeur Spada).





La dernière cérémonie de l'ordre du Saint-Esprit eu lieu dans la chapelle des Tuileries le 30 mai 1830 (furent reçus le duc de Nemours et les chevaliers promus le 13 février précédent). Pour la dernière fois, colliers et costumes de l'ordre étaient portés en public.

Le 31 juillet, Charles X quittait Saint Cloud et prenait la route de l'exil. Jusqu'à son embarquement à Cherbourg, le 16 août, il allait se faire accompagner de ses compagnies de gardes du corps, à la tête desquelles marchaient leurs capitaines, le prince de Croy Solre, le duc de Gramont (le plus ancien dans ce grade, l'ayant occupé depuis 1779) et le duc de Luxembourg, tous trois chevaliers des ordres et fidèles à leur serment. L'histoire ne dit pas si, contrairement au Roi, au cours de cette ultime retraite, ils portaient sur leurs uniformes leurs plaques et leurs cordons bleus. Pendant ce temps, dans l'indifférence générale, l'huissier des ordres allait mettre à l'abri les archives en sa possession contribuant ainsi à pérenniser la mémoire de ce qui fut le plus grand et le plus brillant ordre de chevalerie de la monarchie française.

Patrick SPILLIAERT

